

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 31 mars 2025

> **Pôle de Buchy** > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **56**

Suppléants présents : **7**

Pouvoirs : **11**

Nombre de votants : **74**

Numéro  
**2025-03-31-048**

Point de l'ordre du jour  
**29**

Objet  
**Administration Générale  
– Ressources Humaines –  
Création d'un emploi non  
permanent, pour le  
service déchets-  
environnement, suite à  
un accroissement  
temporaire d'activité.**

Date de convocation  
**17 mars 2025**

Affichage de la convocation  
**17 mars 2025**

Rapporteur  
**Monsieur BOUTET**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 18 heures, se sont réunis à la salle « Clé des Champs » de Préaux sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Patrick LELOUARD** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, M. ALIX Dominique, M. CORDIER Julien, M. CAJOT Norbert, M. DU MESNIL François-Régis, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. VANDERPERT Thierry, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. BONHOMME Patrice, M. MARMORAT Philippe, M. TAILLEUR Romain, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice.

### Suppléants présents :

M. LECLERC Jean-Luc, M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. VALLÉE Philippe, M. BLAINVILLE Didier, Mme SCHOEGL Christelle.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,  
Mme DURAME Delphine a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques,  
M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Eric,  
Mme BAILLEUX Colette a donné pouvoir à M. LEMETAIS Dany,  
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,  
Mme LAMBARD Stéphanie a donné pouvoir à Mme LECAUDE Fabienne,  
Mme CLAUBAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,  
Mme AUTIN Christèle, a donné pouvoir à M. BURETTE Alain,  
Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,  
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. NIEL Jacques,  
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno,

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. SOLER Laurent, M. TIHI Frédéric, M. LEBOUCHER Denis, Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme COOL Frédérique, M. GREUTE Manuel, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLÉE Patrick, M. POYEN Jean-Luc, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, M. ROLLINI André, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. AVENEL Éric, M. DUPUIS François.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, qui rappelle au Conseil Communautaire que l'article L. 332-23 1 du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur Jean-Jacques BOUTET expose également au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir à nouveau le recourt d'un renfort temporaire pour le service Déchets Environnement. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 2 mai 2025 un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du Service Déchets Environnement.

Vu :

- ✓ Le Code Général des collectivités territoriales ;
- ✓ L'article L.332-23 1<sup>er</sup> du Code Général de la Fonction Publique
- ✓ L'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifié portant sur les statuts de la CCICV ;
- ✓ La saisine du Comité Social Territorial ;

## Délibération

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent d'entretien suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2025 pour une durée maximale de 1 mois sur une période de 6 mois ;
- De fixer la rémunération par référence compris entre l'indice brut 367 à 432 indice majoré 366 à 387, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2025.

|                                                 |           |
|-------------------------------------------------|-----------|
| Type de scrutin                                 | Ordinaire |
| Nombre de votants                               | 74        |
| Suffrages exprimés                              | 74        |
| Abstention – Refus de prendre part au vote, ... | 0         |
| Majorité Absolue                                | 38        |
| Votes pour                                      | 74        |
| Votes contre                                    | 0         |

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

Patrick LELOUARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20250331-2025-03-31-048-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025